



Procès-verbal de la réunion du conseil
26 mars 2025 à 18 h

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 26 mars 2025.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 18 h

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 18 h 01 en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakota et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1		X
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale

Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-95

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 26 mars 2025 soit adopté tel qu'il a été distribué, amendé et présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2025-96

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 mars 2025 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2025-97

conseiller Stolwyk

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20250085 à 20250100 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202500262 à 202500312 (inclusivement) pour la somme de 127 079,41 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX

Réunion de la bibliothèque régionale - 13 mars 2025 - conseiller Waczko

Congrès de l'Association des bibliothèques du Manitoba

Reçu à titre d'information.

Statistiques de la bibliothèque - mise à jour

Reçu à titre d'information.

Réunion des dirigeants de l'AMBM - 20 mars 2025

Dîners Heartfelt - 25 mars 2025

AFFAIRES EN COURS - Aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - Aucune.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Procès-verbal de la réunion du comité plénier - 18 mars 2025

2025-98

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité plénier du 18 mars 2025 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

Demandes de subvention 2025 - approbation des dossiers du printemps

2025-99

conseiller Stolwyk

conseiller Ingles

ATTENDU QUE de nombreuses demandes de subventions ont été reçues avant la date limite du 28 février 2025 pour la réception des demandes au printemps, et qu'elles ont été examinées conformément à la politique de subventions municipales lors de la réunion du comité plénier du 18 mars 2025;

IL EST RÉSOLU QUE, dans l'attente de l'approbation du budget, le conseil approuve les demandes de subventions suivantes pour 2025, pour les demandes reçues qui ne concernent pas le DUL of Richer, à payer en novembre 2025 :

Organisation à but non lucratif	Subvention	Objectif
Accueil Kateri (Banque alimentaire)	12 000,00 \$	Soutien au fonctionnement
Comité culturel de Sainte-Anne	500,00 \$	Soutien aux événements et à la programmation
Grassroots Giroux	1 000,00 \$	Soutien aux événements et à la programmation
Seine River Services for Seniors	3 000,00 \$	Aide à la programmation

Southeast Men's Group	300,00 \$	Réunions sur la santé mentale des hommes
Fonds de l'Hôpital Sainte-Anne	2 000,00 \$	Commandite d'argent du souper de gala

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de Seine River Services for Seniors et s'engage à fournir un financement de 3 000 \$ pour un total de trois ans (2025, 2026 et 2027 inclusivement);

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil accepte de renoncer à l'exigence de fournir des états financiers vérifiés pour la subvention du Centre Accueil Kateri dépassant 10 000 \$.

ADOPTÉE

Lagune municipale - devis d'élimination des biosolides

2025-100

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE de recommander au conseil d'accepter le devis de Cleanwater Pro, datée du 11 mars 2025, pour une étude des biosolides dans la lagune municipale, au coût de 12 871,00 \$, la TPS en sus, tel que présenté et autoriser l'exécution de tous les travaux et le paiement des coûts conformément au devis.

ADOPTÉE

Dîners Heartfelt - rencontre du 17 mars 2025

Reçu à titre d'information.

DÉLÉGATION(S) - aucune.

AUDIENCES

Reportée à l'heure prévue pour les audiences.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES - aucun.

ARRÊTÉS - Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES

Invitation à la journée portes ouvertes de STARS

2025-101

conseiller Eros

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE tout conseiller disponible soit autorisé à assister aux portes ouvertes de STARS le 16 avril 2025, à Winnipeg, et que tous les coûts associés soient payés.

ADOPTÉE

Nomination d'un gestionnaire de vente pour arriérés de taxes

2025-102

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE, conformément à l'Arrêté n° 02-2008 de la Municipalité rurale de Sainte-Anne, TAXervice inc. soit désignée pour gérer le recouvrement des arriérés de taxes sur les biens pour la Municipalité rurale de Sainte-Anne;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE, conformément à l'Arrêté n° 02-2008 de la Municipalité rurale de Sainte-Anne, les personnes suivantes soient nommées gestionnaires de vente pour arriérés de taxes pour la Municipalité rurale de Sainte-Anne :

- a) Donna Zinkiew, vice-présidente de TAXervice inc., OU
- b) Tyler Burnside, employée de TAXervice inc.

ADOPTÉE

Lettre de réponse à la province, objet : conception RPGC 12 et RPS 210

La direction répondra.

AUDIENCES - 18 h 30

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 26 mars 2025.

Usage conditionnel n° 03-25 - suite secondaire non attenante - Artur Renz - avis d'audience 2025-103

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'usage conditionnel n° 03-25 pour permettre une suite secondaire non attenante au 44068, chemin 46E, SE 15-8-8E, dans un secteur zoné Rural Résidentiel 5, à 18 h 32.

ADOPTÉE

Le demandeur, Artur Renz, a présenté un exposé à l'appui de la proposition.

Un commentaire écrit a été reçu de la part du chef des pompiers de Richer, Chris Wilkins, indiquant qu'il n'y avait pas d'inquiétude concernant la proposition.

Un commentaire écrit a également été reçu du directeur des opérations de la M. R. de Sainte-Anne, Kevin Medeiros, indiquant qu'il n'y avait pas d'inquiétude concernant la proposition.

Aucune présentation de membres du public n'a été reçue.

HORS D'AUDIENCE - CU n° 03-25 - suite secondaire non attenante - Artur Renz 2025-104

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'usage conditionnel n° 03-25 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 18 h 37.

ADOPTÉE

Décision d'audience - CU n° 03-25 - suite secondaire non attenante - Artur Renz 2025-105

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'usage conditionnel n° 03-25 pour permettre une suite secondaire non attenante au 44068, chemin 46E, SE 15-8-8E, dans un secteur zoné Rural Résidentiel 5;

IL EST RÉSOLU que l'usage conditionnel n° 03-25 soit approuvé sous réserve de ce qui suit :

- a) Le promoteur est tenu de respecter toutes les exigences réglementaires fédérales et provinciales, y compris en matière d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées;
- b) Le promoteur doit obtenir un permis de construction.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES (suite)

Demande au conseil - achat d'une emprise routière inutilisée 2025-106

conseiller Eros

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil refuse la demande de transfert d'une partie de l'emprise routière non mise en valeur au propriétaire adjacent (n° de rôle 7000.000; NE 14-7-8E);

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le conseil approche le propriétaire de bien pour discuter de solutions alternatives afin d'atténuer les problèmes de drainage qu'il rencontre.

ADOPTÉE

AMBM - confirmation de la contribution

2025-107

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

ATTENDU QUE la M. R. de Sainte-Anne a adopté l'Arrêté n° 2024-03 mettant en œuvre le modèle de maturité municipale (3M) pour le bilinguisme et s'est jointe à l'Association des municipalités bilingues du Manitoba (AMBM) en 2024;

ATTENDU QUE, dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba relative aux services en français (ECMSF), l'AMBM fournit des contributions financières à ses membres pour appuyer l'amélioration graduelle et continue de l'infrastructure organisationnelle de l'administration municipale concernant la prestation de services dans les deux langues officielles, y compris l'adoption de la norme 3M pour le bilinguisme;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte avec gratitude la contribution de 7 500 \$ et exprime sa sincère appréciation pour le soutien reçu par l'AMBM.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Lotissement n° 4175-25-9601 - Daniel Tschritter

2025-108

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE le conseil a examiné le rapport au conseil sur le dossier de lotissement n° 4175-25-9061, proposant de créer deux lots résidentiels supplémentaires d'environ 2,01 acres et 2,62 acres à partir du titre existant de 26,71 acres, certificat de titre n° 2986594/1 sur le lot 1 plan 21345 BTFW ¼ SE 17-8-8E dans un secteur zoné Résidentiel Urbain;

IL EST RÉSOLU QUE le dossier de lotissement n° 4175-25-9061 soit approuvé sous réserve des conditions suivantes :

- a) Que le demandeur fournisse une copie électronique et une copie papier du plan de lotissement/d'arpentage pour les projets de lots 1 et 2 et le lot résiduel, indiquant la superficie de chaque lot en acres, ainsi qu'un certificat d'emplacement de bâtiment pour le projet de lot 2, préparé par un arpenteur-géomètre du Manitoba;
- b) Que le demandeur obtienne toutes les dérogations nécessaires et paye les droits d'ordre de dérogation correspondants;
- c) Que tout usage ou bâtiment non conforme soit mis en conformité avec les exigences de l'Arrêté sur le zonage municipal, à la satisfaction du cadre désigné;
- d) Que les droits administratifs de lotissement de 150 \$ soient exigés conformément à l'Arrêté n° 21-2023;
- e) Qu'un droit d'affectation de 525,34 \$ soit payé à la Municipalité au lieu d'une réserve publique ou de bien-fonds scolaire, conformément au paragraphe 136(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à la politique n° 03-ADMIN. En cas de modification des plans de conception, la répartition entre les liquidités et les biens peut être revue, à condition que l'allocation de 10 % à des fins de réserve publique soit respectée dans le cadre de la politique.
- f) Qu'un prélèvement de 2 000,00 \$ par parcelle créée soit exigé, soit un total de 4 000,00 \$;
- g) Que tout document technique et/ou juridique relatif à ce lotissement puisse être examiné par l'ingénieur et/ou l'avocat municipal;
- h) Que tous les coûts, y compris les frais juridiques et d'ingénierie encourus par la Municipalité en raison de ce lotissement, soient à la charge du demandeur.
- i) Que les considérations patrimoniales soient prises en compte conformément aux lignes directrices municipales et provinciales applicables;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE l'emplacement de tout bâtiment futur sur le projet de lot 1 et le lot résiduel devra être approuvé par l'agent de mise en valeur afin de garantir l'alignement avec les considérations de mise en valeur futures.

ADOPTÉE

Entente de mise en valeur - lotissement n° 4175-23-8931 - Funk

2025-109

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

ATTENDU QUE le conseil a examiné le rapport au conseil sur le dossier de lotissement n° 4175-23-8931, proposant de lotir le lot d'environ 101,8 acres détenu sous le certificat de titre n° 1495958/1 au 37141, chemin Dawson, RL 71-AN-3626, créant deux lots de ferme d'agrément d'environ 5,3 acres (projet de lot 1) et 8,5 acres (projet de lot 2) dans un secteur zoné en partie Agricole à Usages Mixtes et en partie zoné Résidentiel Rural;

ATTENDU QUE le lotissement a été approuvé conditionnellement le 28 février 2024, par la résolution n° 2024-84, sous réserve de certaines conditions, notamment la conclusion d'une entente de mise en valeur avec la Municipalité;

ATTENDU QUE les conditions d'approbation exigent que le demandeur conclue une entente de mise en valeur portant sur la construction des services municipaux, les exigences de TC Energy, les exigences du rapport géotechnique pour les sous-sols des bâtiments, l'identification de la proximité d'une propriété de villégiature commerciale, entre autres;

ATTENDU QUE le projet d'entente de mise en valeur a été examiné et signé par le promoteur, reflétant les conditions mises à jour conformément à la résolution n° 2024-84;

IL EST RÉSOLU que l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement n° 4175-23-8931 soit approuvée telle que présentée;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente.

ADOPTÉE

Modification du plan de mise en valeur - appel d'offres

2025-110

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE le paragraphe 59(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire* exige qu'un plan de mise en valeur soit révisé tous les cinq ans;

ATTENDU QUE le conseil a examiné l'Arrêté n° 05-2020 sur le plan de mise en valeur, qui a fait l'objet d'une troisième lecture en juillet 2021, et a déterminé que les politiques qui y sont énoncées ne nécessitent aucune modification pour l'instant;

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire de revoir et de mettre à jour les désignations d'usages du sol dans le plan de mise en valeur afin de mieux répondre aux besoins municipaux et de soutenir les objectifs stratégiques de croissance;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise un appel d'offres (AO) pour des services de consultation afin d'aider à la modification du plan de mise en valeur, en particulier pour :

- a) mettre à jour de la carte de désignation du plan de mise en valeur;
- b) effectuer les recherches et les analyses nécessaires pour étayer les modifications de la cartographie.

ADOPTÉE

Mise à jour du projet de l'année PMI Manitoba

2025-111

conseiller Eros

conseiller Waczko

ATTENDU QUE le projet de la Municipalité rurale de Sainte-Anne a été reconnu comme l'un des cinq meilleurs projets au Manitoba dans le cadre du prix 2024 PMI Manitoba Project of the Year (POY);

ATTENDU QUE le gala POY offre l'occasion d'entrer en contact avec des professionnels et de se familiariser avec l'élaboration et la gestion de projets;

IL EST RÉSOLU QUE le bureau municipal ferme à 15 h 30 le 24 avril 2025 pour permettre à tout le personnel d'assister à l'événement;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la fermeture soit communiquée au public à l'avance.

ADOPTÉE

M.R. de Hanover - modification de l'Arrêté n° 2584-25 sur le zonage - New Bothwell

Reçu à titre d'information.

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2025-112

conseiller Sarrasin

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 12 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

Agence de l'eau du Canada

Gouvernement du Manitoba - communiqués de presse

Commission du bassin versant de la rivière Rouge

Club communautaire de Richer/Comité des loisirs de Richer

Manitoba Sustainable Energy Association (ManSea)

conseil du District hydrographique Seine-Rats-Roseau

divers articles

Relations avec les municipalités et le Nord

Statistique Canada

District hydrographique Northeast Red

ADOPTÉE

HUIS CLOS

2025-113

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 19 h 05, pour discuter des questions ayant trait au personnel et qui en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

FIN DU HUIS CLOS

2025-114

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 19 h 38 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soient abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

ADOPTÉE

Prix d'ancienneté

2025-115

conseiller Eros

conseiller Ingles

ATTENDU QUE la Politique n° 09-ADMIN établit des lignes directrices pour la reconnaissance du service à long terme des employés permanents à temps plein et prévoit que le service à long terme par tranches de 25 ans ou par tranches de 5 ans soit reconnu, tel que déterminé par le conseil à ce moment-là;

ATTENDU QU'un employé de la municipalité célèbre un anniversaire de 30 ans de service à long terme en l'an 2025;

IL EST RÉSOLU que le conseil détermine qu'un cadeau monétaire de 1 000 \$ soit offert à l'employé en question, ainsi que toutes les autres dispositions de la Politique n° 09-ADMIN.

ADOPTÉE

Recours concernant les zones tampons commerciales - examen et objection municipale conjointe

2025-116

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

ATTENDU QUE la ville de Steinbach a travaillé sur son projet de plan communautaire (Arrêté 2244) et son projet d'arrêté sur le zonage (Arrêté 2245) et qu'elle les a rendus publics;

ATTENDU QUE la Municipalité rurale de Sainte-Anne a des objections au plan communautaire et à l'arrêté sur le zonage de la Ville de Steinbach en vertu des Arrêtés 2244 et 2245;

IL EST RÉSOLU QUE la Municipalité rurale de Sainte-Anne s'oppose aux Arrêtés municipaux 2244 et 2245 de la Ville de Steinbach;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le préfet soit autorisé à signer et à exécuter une objection conjointe avec la M. R. de Hanover et la M. R. de La Broquerie.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-117

conseiller Waczko

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de journée

Réunion ordinaire de soirée

9 avril 2025 à 9 h

23 avril 2025 à 18 h



Richard Pelletier
préfet



Shelley Jensen, CMMA
directrice générale